

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-10-07 - 2.31
Point de l'ordre du jour		2.31
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune - parcelles sises à Bivange et Berchem

Le conseil communal,

Vu l'acte du 25 juillet 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains sises à Berchem et à Bivange, effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir l'acquisition du réseau routier et des infrastructures connexes du Parc Luxite à Kockelscheuer pour autoriser la connexion du site du Parc Luxite au réseau du transport public, assurée par le service autobus de la Ville de Luxembourg :

- Acte n° 25291 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec la société Poudrière de Luxembourg S.A., ayant son siège social à Kockelscheuer .

Acquisition de plusieurs parcelles de terrains sises à Berchem et à Bivange, inscrites au cadastre de la commune de Roeser, comme suit :

- Commune de Roeser, section B de Berchem :
 - Numéro 940/2353, lieu-dit « rue de l'Innovation », place voirie, contenant 91 ares 20 centiares ;
 - Numéro 940/2341, même lieu-dit, place voirie, contenant 42 ares 66 centiares ;
 - Numéro 947/2314, même lieu-dit, place voirie, contenant 01 centiare ;
- Commune de Roeser, section A de Bivange :
 - Numéro 890/2996, lieu-dit « Reetz », place voirie, contenant 01 are 41 centiares ;
 - Numéro 881/2870, lieu-dit « Allée Louis Ackermann », place voirie, contenant 37 ares 27 centiares ;
 - Numéro 882/2873, même lieu-dit, place voirie, contenant 04 ares 20 centiares ;
 - Numéro 883/2876, même lieu-dit, place voirie, contenant 03 ares 88 centiares ;
 - Numéro 884/2879, même lieu-dit, place voirie, contenant 01 are 91 centiares ;
 - Numéro 884/2882, même lieu-dit, place voirie, contenant 01 are 57 centiares ;
 - Numéro 889/3067, même lieu-dit, place voirie, contenant 12 ares 50 centiares ;
- Commune de Roeser, section B de Berchem :
 - Numéro 934/2275, lieu-dit « Hohbusch », place voirie, contenant 06 ares 24 centiares ;
 - Numéro 934/2278, même lieu-dit, place voirie, contenant 09 ares 98 centiares ;
 - Numéro 934/2281, même lieu-dit, place voirie, contenant 02 ares 49 centiares ;
 - Numéro 935/2284, même lieu-dit, place voirie, contenant 03 ares 33 centiares ;
 - Numéro 936/2287, même lieu-dit, place voirie, contenant 55 centiares ;
 - Numéro 936/2362, même lieu-dit, place voirie, contenant 03 ares 37 centiares ;

Considérant que la cession est consentie et acceptée d'un commun accord des parties à titre gratuit ;

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 octobre 2024

Référence

CC.2024-10-07 - 2.31

Point

2.31

Objet

Acte notarié - Acquisition par la Commune - parcelles sises à Bivange et Berchem



Considérant que pour les besoins du fisc la valeur des terrains acquis est estimé à 77.899,50 .- euros ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 25291 du 25 juillet 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains sises à Berchem et à Bivange.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 17 octobre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,